

PRINCIPES COMPTABLES IAS/IFRS APPLIQUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC.

1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2015, le groupe Crédit Agricole du Maroc a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) tels qu'ils ont été adoptés par l'UE.

1.1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) précisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2. RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrites ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Des estimations et jugements permettant d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

- Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :
- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
 - Le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à échéance) et des écarts d'acquisition ;
 - Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôlé conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad-hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les entités consolidables.

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Maroc intègre les entités sous influence notable si elles respectent l'un des trois seuils suivants :

- Total bilan de la filiale → 1,5% du total bilan de la société mère
- Situation nette de la filiale → 1,5% de la situation nette de la société mère
- Produits bancaires de la filiale → 1,5% des produits bancaires de la société mère.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL AL FELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARFI	Micro finance	100%	100%	IG
M S IN	Société de bourse	60%	60%	IG
MARGEST	Gestion d'actifs	60%	60%	IG

L'entité ad-hoc Ardi est incluse dans le périmètre de consolidation selon la SIC 12.

Au 31 décembre 2015, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe. Sont exclus du périmètre, les titres de participation sur lesquelles le CAM exerce une influence notable et dont la contribution n'a pas atteint les seuils présentés ci-dessus. Il s'agit de : Haliopols, AgroConcept, et AgramInvest.

L'entité GDAM COO, nouvellement créée et détenue à 100% par le CAM, a été également exclue du périmètre de consolidation.

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

(a) qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et (b) dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur une période d'au moins une année.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrains et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement	Centres de vacances	Parts du composant (en %)		
			Agences	Cours propres	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3. IMMOBILISATION DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- En application de la norme IFRS 1, le groupe n'a pas procédé à la réévaluation d'un ou de plusieurs actifs à la date de transition ;
- L'évaluation des immeubles de placement se fait selon la méthode du coût amorti.

2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que si il est probable que les avantages économiques futurs rattachés à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5. TITRES

La norme IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories, définies en fonction de l'intention de gestion :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Affectation par nature ou sur option)

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une augmentation d'arbitrage.

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réaffectation de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors frais de transaction et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations, et n'admet aucun transfert ultérieur : ni en provenance d'autre portefeuille ni à destination d'autre portefeuille.

- Actifs financiers détenus jusqu'à échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, déduit aussi du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » englobe les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenu fixe ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la définition d'un dérivé.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification évoquées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres. En cas de cession, les évaluations seront effectuées au jour de la réalisation de la transaction.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation d'un titre constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérielisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Maroc utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 50 % ou plus de sa valeur sur une période de 12 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Maroc prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur et perspectives à court terme.

Pour les instruments de dette, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de dette dépréciée ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant mesuré.

Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;

Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée entre les capitaux propres et le compte de résultat, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dette.

Pour les instruments de capitaux, le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise, en cas d'amélioration ultérieure, dans les comptes des capitaux propres (OCI).

2.6. ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Les crédits, étant des prêts et créances au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'émission.

Les crédits sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décaissements sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses affectées d'indice de dépréciation individuelle significative ;
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure l'existence d'un risque avéré ;
- existence de procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le déclassément en « crédits en souffrance » (CES) a été retenu par la banque comme indicateur objectif de dépréciation d'un ou de plusieurs titres. Ce déclassément intervient lorsque le crédit présente 3 impayés, il correspond aux prescriptions comptables et réglementaires marocaines.

La dépréciation individuelle est égale à la valeur comptable des prêts diminuée des flux futurs de trésorerie estimés (montants recouvrables) actualisés au TIE d'origine.

Créances dépréciées sur une base collective

La méthodologie d'évaluation collective des dépréciations consiste en le regroupement des créances autres que celles ayant servi de base pour la détermination de la provision individuelle par catégories sur la base de caractéristiques de risque de crédit similaires qui indiquent la capacité du débiteur à payer tous les montants dus selon les termes du contrat.

Cette évaluation permet de déterminer le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « sans » vers la catégorie des créances « en souffrance » ou « à risque avéré ».

Les pertes probables relatives aux engagements, hors bilan sont prises en compte par des provisions figurant au passif du bilan. Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque.

2.7. DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de leur mise en œuvre. Ces instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en résultat.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

La norme IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se composent, le groupe Crédit Agricole du Maroc retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendues, les valeurs de marché retenues sont celles au cours acheteurs et pour les positions nettes achetées, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données dérivées ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et ;
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

2.8. PROVISIONS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sorte de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

2.10. AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants ;
- **les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

• **les avantages à l'emploi**, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actif pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

2.11. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporales imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporales déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporales déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

2.12. ÉCARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans le monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions d'IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Ecarts de conversion au cours » non provisionnée en « Autres actifs » afin de refléter la substance économique du contrat.

2.13. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les opérations de location financière sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Les opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Les options retenues

- Il n'y a aucun impact puisque l'ensemble des contrats de location conclus par le groupe CAM sont qualifiés de contrats de location simple.

2.14. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE



BILAN IFRS

	en milliers de dh	
ACTIF IFRS	31/12/15	31/12/14
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 356 670	1 914 829
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	25 163	19 441
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	7 138 551	7 724 959
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2 137 242	1 131 828
Prêts et créances sur la clientèle	63 878 076	61 557 837
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	6 359 088	6 433 002
Actifs d'impôt exigible	191 355	41 781
Actifs d'impôt différé	182 133	135 053
Comptes de régularisation et autres actifs	1 362 032	1 111 194
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence		13 207
Immuebles de placement	2 297 969	1 098 249
Immobilisations corporelles	2 971 062	2 903 398
Immobilisations incorporelles	81 191	91 380
Ecarts d'acquisition	305 135	302 522
TOTAL ACTIF IFRS	89 285 667	84 478 680

	en milliers de dh	
PASSIF IFRS	31/12/15	31/12/14
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	25 548	130 006
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	9 366 275	8 429 219
Dettes envers la clientèle	64 084 707	61 179 716
Dettes représentées par un titre	5 349 675	6 041 511
Titres de créance émis	5 349 675	6 041 511
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	87 572	198 546
Passifs d'impôt différé	696 864	504 624
Comptes de régularisation et autres passifs	1 108 424	597 694
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	317 778	312 705
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	47 593	15 488
Dettes subordonnées	1 628 989	995 703
Capital et réserves liées	5 675 853	5 479 816
Réserves consolidées	335 913	511 101
- Part du groupe	253 751	-22 049
- Part des minoritaires	82 162	73 151
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	13 865	20 920
Résultat net de l'exercice	546 612	521 630
- Part du groupe	540 601	513 016
- Part des minoritaires	6 010	8 614
TOTAL PASSIF IFRS	89 285 667	84 478 680

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDÉS

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Intérêts et produits assimilés	4 626 008	4 409 698
Intérêts et charges assimilés	-1 865 835	-1 777 551
MARGE D'INTERETS	2 760 173	2 632 147
Commissions perçues	364 672	337 068
Commissions servies	-910	-85
MARGE SUR COMMISSIONS	363 762	336 983
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	47 447	-34 369
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 44 898	244 263
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ	191 946	209 894
Produits des autres activités	-39 302	-39 830
Charges des autres activités	-133 782	-147 761
PRODUIT NET BANCAIRE	3 231 401	3 051 093
Charges générales d'exploitation	-1 551 423	-1 449 370
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-257 803	-257 244
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 422 176	1 344 479
COUT DU RISQUE	-621 212	-553 081
RESULTAT D'EXPLOITATION	800 963	791 399
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-7 933	265
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2 277	-86 255
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	790 754	705 408
Impôts sur les bénéfices	-244 143	-183 778
RESULTAT NET	546 612	521 630
Résultat hors groupe	6 010	8 614
RESULTAT NET PART DU GROUPE	540 601	513 016
Résultat dilué par action (en dirham)	13	13

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Résultat avant impôts	410 665	623 673
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	73 890	191 186
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	621 351	174 411
+/- Dotations nettes aux provisions	293 494	15 194
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-15 978	16 603
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	146	5 320
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	972 903	402 713
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-310 100	-788 461
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	196 794	2 934 166
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-56 062	-2 879 302
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 497 652	517 115
- Impôts versés	-80 744	-189 852
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 747 764	-406 334
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-364 195	620 052
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	5 819	-108 000
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	1 24 464	-505 718
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	130 283	-613 717
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	46 361	137 000
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	6 29 391	-234 430
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	675 752	-97 430
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	441 841	-91 095
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 914 829	2 005 924
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 356 670	1 914 829
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Variation de la trésorerie nette	441 841	[91 095]

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Résultat net	546 612	521 630
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	28 482	29 293
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-14 618	-8 373
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Impôts		
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	13 865	20 920
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	560 476	542 550
Part du groupe	554 466	533 936
Part des minoritaires	6 010	8 614

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 2014	3 638 249	1 841 568		490 968	20 920	5 991 704	81 764	6 073 469
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 2014 corrigés	3 638 249	1 841 568		490 968	20 920	5 991 704	81 764	6 073 469
Opérations sur capital	589 428					589 428		589 428
Palements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				540 601		540 601	6 010	546 612
Immobilisations corporelles et incorporelles: Réévaluations et cessions (D)		-403 391		-91 909		-495 301	398	-494 902
Instruments financiers: variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-145 308	-7 056	-152 363		-152 363
Ecarts de conversion: variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)		-403 391		-237 217	-7 056	-647 664	398	-647 266
Variation de périmètre	10 000					10 000		10 000
Capitaux propres clôture 2015	4 237 677	1 438 177		794 352	13 865	6 484 070	88 173	6 572 242



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2015



MARGE D'INTERETS

en milliers de dh

	31/12/15			31/12/14		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 326 146	-1 381 557	2 944 589	4 135 844	-1 251 243	2 884 601
Comptes et prêts/emprunts	4 326 146	-1 381 557	2 944 589	4 135 844	-1 251 243	2 884 601
Opérations de pensions						
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	20 275	-263 310	-243 035	29 231	-310 567	-281 336
Comptes et prêts/emprunts	2 162	-97 412	-95 250	3 843	-310 567	-306 724
Opérations de pensions	18 113	-165 898	-147 785	25 388		25 388
Emprunts émis par le Groupe		-215 933	-215 933		-228 791	-228 791
Instruments de couverture de résultats futurs	12		12	80		80
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	4 988	-4 988		-13 050	13 050	
Portefeuille de transactions	511	-46	465			
Titres à revenu fixe	511	-46	465			
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	39 119		39 119	22 635		22 635
Actifs détenus jusqu'à échéance	234 957		234 957	234 958		234 958
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 626 008	-1 865 835	2 760 173	4 409 698	-1 777 551	2 632 147

COMMISSIONS NETTES

en milliers de dh

	31/12/15			31/12/14		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	340 136	-910	339 227	312 568	-85	312 483
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	338 968	-910	338 058	310 815	-85	310 729
sur titres de change	1 168		1 168	1 753		1 753
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	24 536		24 536	24 500		24 500
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	24 536		24 536	24 500		24 500
Assurance						
Autres						
Produits nets de commissions	364 672	-910	363 762	337 068	-85	336 983

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

en milliers de dh

	31/12/15			31/12/14		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe						
Titres à revenu variable						
Instruments financiers dérivés	47 447		47 447	-34 369		-34 369
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	47 447		47 447	-34 369		-34 369

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

en milliers de dh

	31/12/15	31/12/14
Titres à revenu fixe	171 245	250 656
Plus ou moins values de cession	171 245	250 656
Actions et autres titres à revenu variable	-26 747	-6 393
Produits de dividendes	-3 947	12 957
Charges de dépréciation	-22 799	-19 350
Plus-values nettes de cession		
TOTAL	144 498	244 263

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dh

	31/12/15			31/12/14		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits	39 302	-123 782	-84 480	39 830	-167 761	-127 931
Total net des produits et charges des autres activités	39 302	-123 782	-84 480	39 830	-167 761	-127 931



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2015



COÛT DU RISQUE

	31/12/15	31/12/14
	en milliers de dh	
Dotations aux provisions	-1 576 822	-1 104 026
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 104 696	-1 004 896
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-1 120	-1 120
Provisions engagements par signature	-9 177	
Autres provisions pour risques et charges	-461 830	-98 010
Reprises de provisions	1 181 049	995 449
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	724 800	744 753
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature		
Reprises des autres provisions pour risques et charges	456 249	250 696
Variation des provisions	-395 773	-108 577
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-182 469	-156 443
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-118 510	-346 603
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	75 539	58 542
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-621 212	-553 081

GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	31/12/15	31/12/14
	en milliers de dh	
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-56 751	78 322
Plus-values de cession		
Moins-value de cession	-56 751	78 322
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Autres	54 474	-164 576
Gains ou pertes sur autres actifs	-2 277	-86 255

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	SM
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
ASSALAF ALAKHDAR	Crédit à la consommation	100%	100%	IG
CAM GESTION	Gestion d'actifs	100%	100%	IG
ARDI	Micro finance	100%		IG
M.S.IN	Société de bourse	60%	60%	IG
MAROGEST	Gestion d'actifs	60%	60%	IG

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Total
	en milliers de dh					
Marge d'intérêt	2 647 701		38 711	73 296	465	2 760 173
Marges sur commissions	349 396	4 090			10 275	363 762
Produit net bancaire	3 092 612	1 970	40 597	84 175	12 048	3 231 401
Résultat Brut d'exploitation	1 395 028	-1 839	1 857	30 902	-3 773	1 422 176
Résultat d'exploitation	807 535	-1 839	-5 050	3 460	-3 144	800 963
Résultat avant impôt	797 261	-1 839	-5 050	3 460	-3 078	790 754
Résultat net	553 717	-1 862	-5 361	3 460	-3 143	546 611
Résultat net part du groupe	547 507	-1 862	-5 361	3 460	-3 143	540 601

ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actif	Intergroupe	Total
	en milliers de dh						
Total Bilan	88 298 145	118 101	734 098	278 240	77 287	-220 204	89 285 667
dont							
Éléments d'Actifs							
Actifs financiers disponibles à la vente	7 085 914	96 314			13 503	-57 180	7 138 551
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2 134 571	11 818	29 664		14 735	-53 546	2 137 242
Prêts et créances sur la clientèle	62 969 653		663 078	245 345			63 878 076
Placements détenus jusqu'à leur échéance	6 359 088						6 359 088
Éléments du Passif							
Dettes envers les EC et assimilés	8 869 313		427 538	114 000		-44 576	9 366 275
Dettes envers la clientèle	64 085 301				12 611	-13 205	64 084 707
Capitaux propres	6 307 662	43 220	142 971	77 616	772		6 572 242



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2015



ECARTS D'ACQUISITION

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Valeur brute comptable en début de période	302 522	302 522
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	302 522	302 522
Acquisitions	2 613	
Valeur brute comptable en fin de période	305 135	302 522
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	305 135	302 522

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Comptes à vue	179 791	115 619
Prêts	1 957 451	1 016 209
Opérations de pension		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AVANT DEPRECIATION	2 137 242	1 131 828
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NETS DE DEPRECIATION	2 137 242	1 131 828

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Comptes à vue	337 418	94 105
Emprunts	6 127 856	3 896 784
Opérations de pension	2 901 002	4 438 330
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	9 366 275	8 429 219

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Comptes ordinaires débiteurs	8 581 950	7 456 652
Prêts consentis à la clientèle	58 571 024	57 007 426
Opérations de pension		
Opérations de location-financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	67 152 973	64 464 078
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-3 274 887	-2 906 241
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	63 878 076	61 557 837

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
secteur public	9 703 695	6 138 270
entreprises financières	4 933 082	4 513 751
entreprises non financières	8 145 921	6 245 438
autres clientèle	41 302 010	44 282 256
Total en principal	64 084 707	61 179 716
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	64 084 707	61 179 716

RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

	en milliers de dh		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif			
Prêts, avances et titres			-125 638
Comptes ordinaires			-68 458
Prêts			
Titres			-57 180
Opération de location-financement			
Actif divers			-94 566
Total			-220 204
Passif			
Dépôts			-68 458
Comptes ordinaires			
Autres emprunts			-68 458
Dettes représentées par un titre			
Passif divers			-151 747
Total			-220 204
Engagements de financement et de garantie			
Engagements donnés			
Engagements reçus			

RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/15	31/12/14
Nombre Actions	42 276 765	38 182 483
Resultat Part groupe (dh)	540 558 794	513 008 793
Resultat par Action (dh)	13	13

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Titres de créance négociables	1 183 373	258 701
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	1 170 013	196 904
Autres titres de créance négociables	13 360	61 797
Obligations	-47 746	-172 719
Obligations d'Etat		
Autres Obligations	-47 746	-172 719
Actions et autres titres à revenu variable	6 128 999	7 740 231
dont titres cotés	5 815 267	7 423 207
dont titres non cotés	313 732	317 024
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	7 264 626	7 826 213
dont gains et pertes latents	28 482	29 293
dont titres à revenu fixe	7 293 108	7 855 506
dont titres prêtés		
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-126 075	-101 254
Titres à revenu fixe	-72 489	-33 406
Titres à revenu variable	-53 586	-67 848
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	7 138 551	7 724 959

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Comptes ordinaires créditeurs	27 623 989	25 655 460
Comptes à terme	22 968 906	24 101 950
Comptes d'épargne	9 835 876	9 031 948
Autres dettes envers la clientèle	3 175 068	1 975 067
Intérêts courus à payer	480 869	415 291
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	64 084 707	61 179 716

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Maroc	64 084 707	61 179 716
CIB		
AFRIQUE		
EUROPE		
Total en principal	64 084 707	61 179 716
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	64 084 707	61 179 716

ELÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	en milliers de dh		
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés			
Intérêts et charges assimilés			
Commissions (produits)			
Commissions (charges)			
Prestations de services données			4 200
Prestations de services reçues			-5 480
Loyers reçus			
Autres			1 280

ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Titres de créance négociables	6 359 088	6 433 002
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	6 359 088	6 433 002
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE	6 359 088	6 433 002



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2015



IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	31/12/15			31/12/14		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	4 544 701	-1 573 639	2 971 062	4 433 432	-1 530 034	2 903 398
Terrains et constructions	2 304 638	-320 458	1 984 180	2 237 552	-327 211	1 910 341
Équipement, Mobilier, Installations	797 082	-622 761	174 321	784 694	-611 886	172 809
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	1 442 981	-630 420	812 561	1 411 186	-590 938	820 249
Immobilisations incorporelles	412 229	-331 039	81 191	384 979	-293 599	91 380
Logiciels informatiques acquis	21 787	-6 341	15 445	15 812	-2 117	13 695
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	390 443	-324 697	65 745	369 167	-291 482	77 685
Total Immobilisations	4 956 930	-1 904 677	3 052 253	4 818 411	-1 823 633	2 994 778

IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/14	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/15
Valeur brute	1 115 095		1 285 070	-60 004			2 340 161
Amortissements et provisions	-16 846		-9 857			-15 489	-42 192
Valeur nette au bilan	1 098 248		1 275 213	-60 004		-15 489	2 297 969

La juste valeur totale des immeubles de placement évalués au coût est de:

2 297 969

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Engagements de financements donnés	1 555 850	1 212 312
Aux établissements de crédit		
A la clientèle	1 555 850	1 212 312
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Total des engagements de financement donnés		
Engagements de financement reçus		
Des établissements de crédit		
De la clientèle		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	31/12/15	31/12/14
Engagements de garantie donnés	3 102 273	2 335 003
D'ordre des établissements de crédit	917 440	663 280
D'ordre à la clientèle	2 184 833	1 671 723
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	551 229	463 666
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1 633 604	1 208 057
Total des engagements de garantie donnés		
Engagements de garantie reçus		
Des établissements de crédit		
De l'état et d'autres organismes de garantie		

Deloitte

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

Coopers Audit Maroc S.A
83, Avenue Hassan II
100 20 - Casablanca
Maroc

GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Attestation d'examen limité sur la situation
provisoire des comptes consolidés
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 6 572 200 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 546 569.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du CAM et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) arrêtés au 31 Décembre 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 Mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi BRITEL
Associé

Coopers Audit Maroc S.A
Abdelhak ALMECHATT
Associé



INSTANCES DE GOUVERNANCE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES



I - Instances de gouvernance

1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce collégialement le contrôle permanent de la gestion de la banque sans préjudice des pouvoirs dévolus au Commissaire du Gouvernement par l'article 6 de la Loi 15-99.

1.2 Comité d'audit

Les principales attributions du Comité sont :

- Evaluer la cohérence et l'adéquation du dispositif de contrôle interne mis en place ;
- Appréécier la qualité du système de contrôle interne et le fonctionnement général de la fonction d'audit interne ;
- Veiller au suivi des conclusions des missions du Contrôle Général ;
- Faire des recommandations au Conseil de Surveillance sur l'organisation du contrôle interne et sur son fonctionnement ;
- Examiner le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne et sur les comptes sociaux ou consolidés.

1.3 Comité des investissements

Ce Comité se réunit pour débattre des points suivants :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

1.4 Comité des Grands Risques

Ce Comité se réunit pour statuer sur les points suivants :

- Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- Analyser à la demande de son président des points spécifiques concernant le risque de crédit.

1.5 Comité de Nomination et de Rémunération

Ce Comité a pour mission de :

- Veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente ;
- S'assurer que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective et d'examiner les propositions du Directoire concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution.

2) Le Directoire

Le Directoire se réunit deux fois par mois pour statuer sur la gestion courante et suivre les réalisations de la banque.

3) Comité Directeur du Groupe

Le Comité Directeur du Groupe se tient une fois par mois. Il a pour mission de définir et assurer le suivi des grandes orientations stratégiques du Groupe. Il est présidé par le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire.

4) Comité des opérations stratégiques (COS)

Le COS regroupe en plus des membres du Directoire, les Directeurs du Pôle risque crédit, du Domaine Finance, du Réseau ; et du Réseau Entreprises. Dans le cadre des prérogatives qui lui sont dévolues, le Comité a pour missions de :

- Statuer sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel ou ceux faisant partie d'un groupe d'affaires dont l'encours global dépasse la compétence du comité de crédit du siège ;
- Statuer sur les demandes de crédit pour le financement de la promotion dépassant les compétences du CCS, ainsi que les demandes de crédit relatives à l'acquisition d'actifs boursiers ;
- Statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, re-profiling, report, solde de tout compte) des créances irrégulières dépassant la compétence du CCS ;
- Statuer sur les projets d'investissement pour le compte du GCAM (Banque et filiales : acquisition, vente de locaux et biens immobiliers, etc.) ;
- Statuer sur les prises de participations et acquisition d'actifs boursiers pour le compte de la banque et tout choix stratégique lié aux activités du Pôle Marché des Capitaux et International.

5) Comités de crédit

5-1 Comités de Réseau

- Comité de Crédit Caisse Locale : le système de scoring permet la prise de décision après calcul automatique du crédit possible. Les dossiers qui ne peuvent être examinés dans le cadre du scoring sont soumis au Comité de crédit de la Direction Régionale.
- Comité de Crédit des Agences Particuliers et Professionnels
- Comité de Crédit des Caisses Régionales, Agences Entreprises et Centres d'Affaires
- Comité de Crédit des Directions Régionales
- Comité de Crédit de la direction du réseau entreprises
- Comité de Crédit des Directions de réseau (Nord, Centre et Sud).

5-2 Comité du Siège

Comité Interne du recouvrement

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profiling et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à un million de dirhams.

Comité de recouvrement du siège

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profiling et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

Comité de crédit du siège (CCS)

- Statue sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel dont l'encours dépasse la compétence des comités de Crédit des Directions de Réseau ; et ce, dans la limite d'un encours de 30 Millions de Dirhams ;
- Statue sur les demandes de crédit pour les clients faisant partie d'un groupe d'affaires dans l'encours globale ne dépasse pas les 100 Millions de Dirhams ; les demandes de crédit pour le financement de la promotion immobilière ; et les demandes d'arrangement des créances irrégulières ou des créances en souffrance ;
- Statue sur les dossiers des clients en situation contentieuse.

6) Comité Trésorerie et ALM

Dans le cadre de l'activité de gestion des risques financiers, et en vue de répondre aux exigences de Bank Al Maghrib et du comité de Bâle, il a été institué un comité Trésorerie et ALM ayant pour mission :

- la gestion prévisionnelle des risques de taux et de liquidité ;
- la gestion des équilibres bilanciaux de la banque ;
- le pilotage des activités par le système d'allocation des fonds propres
- décider des positions à prendre en matière de financement de la trésorerie

7) Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- 1- Un Comité Risque Opérationnel Groupe veillant à la mise en place d'une politique opérationnelle et de vérifier son application ;
- 2- Un Comité de Risque Oau sein de chaque métier et filiale qui examine les rapports sur les risques opérationnels et les reporting émanant des correspondants des risques opérationnels.

8) Comité du Contrôle Général et juridique

Le Comité du Contrôle Général et Juridique se tient une fois par mois. Il a pour mission de :

- 3- Assurer un suivi exhaustif du système de contrôle interne de la Banque et de veiller à sa cohérence à travers l'évaluation des différents niveaux de contrôle ;
- 4- Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne au niveau des différents compartiments de la Banque et intervient dans le cadre de la charte du contrôle interne,

9) Comité du Capital Humain

Le Comité du Capital Humain se tient une fois par mois. Il a pour mission :

- la définition des grandes lignes de la politique de recrutement ;
- l'évaluation du personnel et la gestion des carrières ;
- la gestion de la formation et des séminaires d'intégration.

10) Comité Mission de service public

Le Comité Mission de service public traite les éléments ayant trait à la mission de service public (agriculture, développement rural...). Il est présidé par le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire : les Directeurs des filiales et le Directeur du Pôle Vert.

II - Dispositif de gestion des risques

1) Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes.

Politique générale du risque crédit

La politique générale du risque crédit, mise en place au niveau du groupe après validation par les organes d'administration, définit l'ensemble des règles de conduite régissant les processus de prise, gestion, suivi et contrôle du risque crédit. Elle permet de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque dans le respect de plusieurs principes :

- Respect des orientations stratégiques en matière de positionnement sectoriel et de mission de service public ;
- Maintien du rôle de leader dans le domaine de l'agriculture ;
- Octroi d'une place importante au financement de la petite agriculture ;
- Financement équilibré des différentes composantes de la chaîne de valeur agricole (amont agricole, agriculture pure, aval agricole) ;
- Mise en place de stratégies territoriales équilibrées à travers le financement de l'agriculture dans toutes les régions du Maroc ;
- Respect des principes fondamentaux de gestion et suivi du risque crédit :
 - Sécurisation en amont des activités de crédits à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
 - Diversification des risques ;
 - Notation des contreparties ;
 - Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
 - Séparation entre les fonctions de production et d'appréciation et celle de contrôle des risques ;
 - Suivi périodique du portefeuille engagement ;
 - Détection précoce des risques de dégradation de la qualité des contreparties ;
 - Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances en souffrance ;
 - Partage des responsabilités en matière de contrôle, mesure et supervision du risque de crédit entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance.

La mise en pratique de la politique générale du risque crédit repose sur :

- Un dispositif organisationnel, de gouvernance et de contrôle structuré ;
- Une stratégie de gestion des risques adaptée aux spécificités de la banque ;
- Une stratégie de suivi, d'évaluation et de mesure maîtrisée ;
- Des règles et procédures internes clairement définies ;

Stratégie du risque crédit

La stratégie retenue par le groupe en matière de risque de crédit lui permet aujourd'hui le passage d'une approche corrective vers une approche préventive des risques via un dispositif de gestion proactif et dynamique basé sur :

- Une stratégie de diversification sectorielle, clientèle et géographique, lui permettant une diversification des risques et induisant systématiquement une atténuation du risque de concentration ;
- Un système de limites interne et de délégations déterminant la marge d'initiative dont peuvent disposer les instances et les unités opérationnelles dans le cadre des objectifs généraux de la politique de crédit ;
- Un processus d'octroi basé sur une bonne sélection des emprunteurs ;
- Une tarification adaptée et une prise en compte des garanties pour tout engagement permettant le renforcement de la sécurité de l'opération pour la banque ;
- Un processus de suivi permanent et rapproché des engagements grâce à des indicateurs de suivi et d'alerte, pour que les évolutions défavorables puissent être détectées rapidement afin de permettre l'adoption de mesures appropriées ;
- Un processus de recouvrement réduisant l'impact du coût du risque et améliorant la rentabilité ;

La stratégie risque de la banque se base également sur un système de pilotage et de surveillance globale du risque de crédit qui constitue le complément indispensable à une bonne gestion pour mieux comprendre la performance du portefeuille de prêts et celle de la politique de gestion du risque de crédit.

Dispositif de décision

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégué basé sur les principes suivants :

- Ségrégation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation des risques afin de garantir la qualité d'évaluation du risque et l'objectivité dans la prise de décision ;
- Collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences Gestion des compétences se fait à travers un schéma délégué
- Prévention du risque à travers l'analyse par plusieurs acteurs des dossiers de demande de crédit ;
 - Première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes puis une deuxième analyse risque faite par les entités risques au niveau de la GGR en fonction du risque encouru.

Ce système de délégation désignant les niveaux de pouvoirs, est exprimé selon plusieurs paramètres (encours global du client individuel/groupe, nature de la demande, nature du crédit, typologie de clientèle, type de point de vente, le secteur d'activité, etc.) et assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués sont traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit.

Dispositif de mesure, d'évaluation et de suivi des risques

Le CAM a mis en place des systèmes d'analyse et de mesure des risques adaptés à la nature et au volume des opérations lui permettant d'appréhender les risques de différentes natures auxquels ces opérations les exposent.

Le suivi du dispositif de pilotage des risques repose sur :

- La surveillance du portefeuille engagements - évaluer la qualité des engagements de la banque et son évolution (par catégorie de client ou groupe de clients, nature de crédit, secteur d'activité, et par classe de risque, etc.) ;
- Le suivi de la qualité de la production de crédit : mesurer la qualité de l'octroi de la banque et son évolution en retenant plusieurs axes (par type de produit, octroi, Réseau, type de crédit, zone géographique, par secteur économique, classe de risque, etc.) ;
- Le suivi du risque de concentration du portefeuille : individuelle (client ou groupe d'intérêt), sectorielle ou géographique, etc.
- Le suivi de la qualité du portefeuille (taux ou nombre d'impayé, créances sensibles, créances en souffrance, etc.)

La surveillance consolidée et transverse des engagements est gérée par le Pôle Management du Risque Crédit qui effectue les analyses nécessaires et met à la disposition des organes décisionnelles de la banque les éléments d'appréciation et de suivi du portefeuille engagement.

Simulation des situations de crise (stress test)

Les simulations de crise, pratique essentielle de gestion des risques, visent à quantifier l'impact potentiel des chocs sur le portefeuille de crédit et évaluer la capacité de résistance de la banque.

Tenant compte de la politique risque, deux types de simulations de crise sont réalisés par la banque :

- Une simulation de crise pour évaluer la vulnérabilité du portefeuille de crédit en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.
- Une simulation de crise pour les principales formes du risque de concentration du crédit avec une analyse de leurs impacts sur les résultats et les fonds propres.

Les résultats de ces simulations de crise sont analysés afin d'identifier les risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fonds propres, les résultats et d'apprécier la capacité à faire face à de telles situations. Plusieurs types de mesures peuvent être pris par la banque suite à l'analyse des résultats, notamment :

- Révision des limites internes ;
- Réduction des expositions sectorielles ou sur certaines contreparties ;
- Allocation de fonds propres internes additionnels.

Dispositif de recouvrement

Le recouvrement revêt une importance cruciale dans la gestion corrective du risque crédit dans la mesure où il permet à la Banque de récupérer sa créance sur les contreparties défaillantes et de réduire ainsi l'impact sur le coût du risque.

Le dispositif de recouvrement s'appuie sur les principes suivants

- Privilégier les solutions de règlement à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- Favoriser le recouvrement frais ;
- Impliquer les commerciaux dans la gestion préventive du risque et dans le recouvrement des créances dès l'apparition des premiers signes de difficulté de la contrepartie ;
- Responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagement sur toute la chaîne de crédit.
- Concentrer les efforts sur les créances importantes et industrialiser le processus de recouvrement pour la Banque de détail, notamment pour les créances nécessitant un traitement de masse.

Le processus de recouvrement est formalisé par des notes de services et procédures qui définissent les modalités, et les structures de suivi et de contrôle.



2) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risques de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières, puissent peser sur les revenus du GCAM ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

La gestion des risques de marché au sein du GCAM a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et le monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'immuniser le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

Stratégie des Risques marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du GCAM, qui s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle des risques de marché.

Cette gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation en matière de gestion prudentielle des risques et au dispositif des procédures, circulaires et notes interne ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intraday pour le compte propre...) ;
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;

Politiques et procédures :

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, sécurité et gestion des risques et gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Des outils de suivi et de reporting ;
- Des informations relatives aux méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation ;

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanent ;
- le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations ;

Principales limites :

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités des marchés, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement et pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- la limite de taille maximale de position de change à terme et portefeuille de négociation et de placement ;
- les limites de durée et de sensibilité pour le portefeuille de négociation et placement obligataire ;
- la limite courte de position de change ;

La gestion des limites, est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- analysées et accordées par les comités compétents ;
- paramétrées sur le système d'information qui assure la piste d'audit ;
- contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché ;

Système de suivi des risques de marché :

Le suivi des risques de marché est effectué via un reporting des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

Le GCAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché de l'ensemble des compartiments des activités des marchés.

Outils de contrôle et de gestion des risques de marché :

Le GCAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VAR (Value At Risk) et à des analyses de sensibilités pour l'ensemble de son portefeuille de négociation et de placement.

• Value At Risk (VAR)

La VaR est le montant maximal des pertes (variation de valorisation) à un horizon de N jours, et avec une probabilité «p» de se tromper, soit un intervalle de confiance de 1-p.

La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle basé sur les rendements historique. Cette méthode consiste à mesurer l'évolution possible de la valeur du portefeuille en simulant des évolutions des conditions de marché semblables à ce qu'elles ont été dans le passé. La banque retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un jour et un historique de profondeur de 2 ans. Cela permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché pris par la banque.

Malgré que la VAR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente des limites.

En plus du modèle de la VAR, le GCAM utilise d'autre moyen de gestion des risques de marché, notamment, des simulations de transformation de la courbe des taux et des cours des devises.

Les principaux scénarii retenus sont :

- une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs global et par tranche de maturité) ;
- une variation des cours de +/-1% et 0,5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.

3) Risques ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par notre établissement à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

Gestion du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est défini comme étant l'impact négatif que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de l'établissement, du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exclusion des opérations qui font l'objet de couverture.

Le suivi du risque de taux se fait à travers :

- L'analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- La mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées par le Comité de trésorerie et ALM pour les postes non échéancés du bilan, les gestionnaires ALM mesure l'importance des GAP's pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la Banque.
- La réalisation des stress test : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, sur le PNB et les Fonds Propres réglementaires de la Banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Cette analyse est approfondie par une ventilation de cet impact par types d'activités (commerciale/financière)

Au 31 Décembre 2015, l'impact d'une variation défavorable des taux de 200 Pbs sur le produit net bancaire et les fonds propres réglementaires s'élevaient respectivement à -3,35% et -1,19%, soit à un niveau inférieur aux limites internes.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché, Direction Risque de Marché, Banque Commerciale, etc.)

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et cela en tenant compte des principales entrées et sorties provisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant trois scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (limpasse de liquidité, stress tests spécifiques, ratios de concentration...) couvrant le court, et les moyens termes et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité de Trésorerie et ALM.

Suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au cours de l'année 2015, le LCR du CAM s'est établi à un niveau supérieur au minimum réglementaire requis.

4) Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant « le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs ».

Stratégie risques

Le risque opérationnel présente la caractéristique d'être un risque diffus dont le périmètre des risques est extrêmement large, il concerne la quasi-totalité des processus de la banque. C'est pour cette raison que la gestion des risques opérationnels est un enjeu majeur qui doit impacter et mobiliser tous les acteurs de la banque.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau de la banque permet d'assurer un suivi et une connaissance fiable des risques opérationnels encourus et une mise en place des mesures correctives d'atténuation et de maîtrise de ces risques, à travers la mise en place de la cartographie des risques et la mise en place progressive des indicateurs de suivi des risques.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de Saines Pratiques de gestion des risques opérationnels qui sont :

- Une charte claire de gestion des risques opérationnels diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de l'entreprise ;
- Un reporting interne.

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans le système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- Alerter les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
- Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et/ou incidents (avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- D'engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incidents tout en assurant un suivi régulier.

Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

Les politiques et la procédure de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisées en tenant compte des entités impliquées dans le processus d'évaluation de suivi et de contrôle des risques.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, les dispositions réglementaires internes impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

- L'identification et l'évaluation des risques ;
 - La collecte et le contrôle des incidents ;
 - La sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
 - L'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.
- Ainsi, les principales circulaires internes qui régissent les risques opérationnels sont les suivantes :
- La charte de gestion des risques opérationnels groupe : elle définit la politique générale de gestion des risques opérationnels au sein du groupe GCAM, en terme de :
 - Modèle de représentation et d'évaluation des risques (définition des concepts, description des référentiels, description des normes)
 - Modèle de représentation des indicateurs de suivi des risques et des mécanismes de couverture des risques
 - Modèle de collecte des incidents
 - Description de l'organisation de la filière « Risques Opérationnels » (acteurs, rôles et responsabilités, ...)
 - Description des procédures de Gestion des Risques Opérationnels

Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, des filiales et au niveau des métiers centraux dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission de recenser les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier dans l'outil de gestion des risques, ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques
- Des Correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau siège et du réseau chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées.

En termes d'approche générale de gestion l'organisation de la filière Risque opérationnel s'appuie sur deux niveaux de gestion :

- 1^{er} niveau : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de la responsabilité de l'entité Risques Opérationnels. Celle-ci a notamment en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel, afin d'éclairer leurs décisions en matière d'actions de couverture de ces risques.
- 2^{ème} niveau : la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, la détection et la collecte des incidents sont de la responsabilité des métiers, et des entités chargées du Contrôle.

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels et le processus de collecte des incidents.

Cartographie des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place les stratégies pour les atténuer. Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (événements) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents).

Deux approches ont été retenues par la fonction RO pour l'identification et l'évaluation des risques :

- Approche consistant à rencontrer les opérationnels pour s'exprimer sur les risques portés sur leur activité en les confrontant aux contrôles mis en place (enquêtes par sondage, missions in situ des équipes, contrôle à distance...)
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Relais Risques Opérationnels, Contrôle Général...)

Durant l'exercice 2015, il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- La mise à jour de la liste des principaux processus et macro processus en opérant le lien avec les risques identifiés ;
- La revue et validation de l'évaluation qualitative, la hiérarchisation et la cotation des risques réalisés par la banque en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour du référentiel des risques opérationnels ;
- À la classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.

Processus de collecte des événements, incidents et pertes

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- Les incidents sont saisis au fil de l'eau, dès leur détection, par le Relais risques opérationnels à l'aide du formulaire dédié. Un contrôle des incidents déclarés est effectué, au fil de l'eau, par les Managers Risques Opérationnels ceux-ci en vérifient l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence. Ils retrouvent la situation de risque correspondante dans la cartographie des risques (si elle existe) et peuvent, le cas échéant, les enrichir.
- La détection des incidents via les dispositifs de contrôle internes via des contrôles quotidiens à distance et ou à travers les missions in situ permettant de détecter les événements incidents et pertes, qui remontent via workflow de validation permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectés.

Le processus de remontée des événements, des incidents et pertes afférents au risque opérationnel peut être décliné en cinq étapes :

- Etape 1 : L'identification des événements, des incidents et des pertes
- Etape 2 : La saisie des données au niveau
- Etape 3 : Le Contrôle des données collectées
- Etape 4 : Renseignement et clôture de la fiche événement ou incident
- Etape 5 : Consolidation et Reporting de suivi des événements, des incidents et des pertes